

# CONTENTIEUX EUROPÉEN :

Approche de droit matériel



G. Fessy © CJUE

## Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France  
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1  
1040 Bruxelles  
E-mail : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)  
[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)



8h45 : Accueil des participants / Café

9h15 : Ouverture : L'avocat dans le contentieux de la CJUE

### INTERVENTIONS INAUGURALES

9h30-10h00 : Le droit de l'UE source des droits nationaux. La diversité des matières couvertes par le droit de l'Union  
Michail VILARAS, Président de chambre, Cour de justice de l'Union européenne

10h00-10h30 : Le rôle de l'avocat devant le Tribunal de l'UE  
Marc JAEGER, Juge, Ancien Président, Tribunal de l'Union européenne (sous réserve)

10h30-10h45 : Débats

10h45 - 11h00 : Pause

### LE CONTENTIEUX DE LA COUR

11h00-11h30 : Le mandat d'arrêt européen

11h30-12h00 : La jurisprudence en matière de droits des consommateurs

12h00-12h15 : Débats

**Déjeuner sur place : 12h15-13h30**  
**DANS LES SALONS DE LA GARANDERIE ET DE L'HORLOGE**

### LE CONTENTIEUX DU TRIBUNAL

13h30-14h00 : Mesures restrictives : approche juridique et politique

14h00-14h30 : La protection de la santé et de l'environnement

14h30-14h45 : Débats

14h45-16h15 : ATELIERS INTERACTIFS AU CHOIX

#### ATELIER 1 - AUDITORIUM

DROIT PÉNAL : application des garanties en matière de procédure pénale

#### ATELIER 2 - SALLE MONNERVILLE

DROIT SOCIAL

#### ATELIER 3 - SALLE PONT AU CHANGE

PROTECTION DES DONNÉES

# ENTRETIENS EUROPÉENS CONTENTIEUX EUROPÉEN

- APPROCHE DE DROIT MATÉRIEL -

VENDREDI 19 JUIN 2020

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
Cabinet / Organisme.....  
Barreau.....  
Adresse.....  
Téléphone.....  
Télécopie.....  
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale  
**(impératif)**

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  
Numéro de TVA en cette qualité

BE \_ \_ \_ \_ \_ (10 chiffres)  
FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  
Numéro de TVA en cette qualité

FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 280 € TTC\*\*

**Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux**

**Pour s'inscrire : cliquer [ICI](#)**

Avocat-stagiaire : 155 € TTC\*\*

Elève-avocat : 120 € TTC\*\*

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu) ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

\*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

\*\*30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

**Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire.**

**Seront délivrées au cours de cet événement**

**7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.**



Conférence  
des Bâtonniers

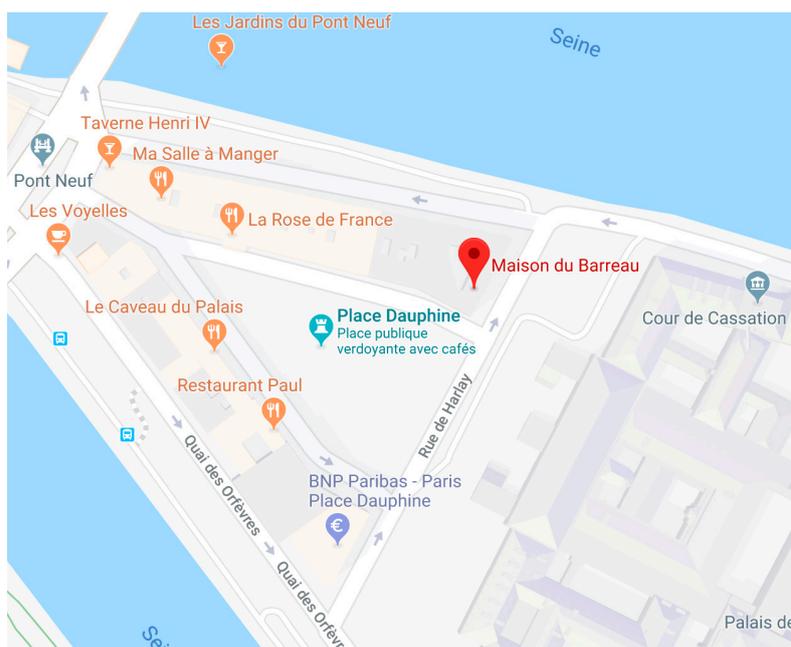


Conseil  
National  
des Barreaux



AVOCATS  
BARREAU  
PARIS

Formation certifiée



**Maison du Barreau de Paris  
Auditorium  
2, rue de Harlay  
75001 Paris**

**7h  
de  
formation  
validées !**